canton de vaud
LIBERTE ET PATRIE

Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Direction

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Contrat d'entreprise - Prix de régie pour la main-d'œuvre

Tarifs 2025

1. Main d'œuvre facturée en régie dans les contrats d'entreprise

1.1 Généralités

Ce document indique les tarifs horaires appliqués par la DGMR, pour la facturation de la main d'œuvre lors de travaux en régie. Les tarifs ci-dessous sont ceux à appliquer pour le calcul des quantités (heures x prix horaire) à introduire dans les situations selon le mode de facturation de la DGMR.

1.2 Taux horaires

NO-ART	DESIGNATION DE L'ARTICLE	UN	PRIX
13	**Génie civil**		
132	**Ouvriers qualifiés**		
.111	Chef d'équipe	h	100.00
.211	Maçon génie civil (CFC)	h	91.50
.311	Coffreur	h	88.00
.315	Charpentier	h	89.50
.421	Mineur permis B	h	95.50
.431	Mineur permis C	h	105.00
.511	Ferrailleur	h	85.50
.621	Magasinier	h	90.00
.711	Constructeur de routes (CFC)	h	89.00
.731	Paveur	h	95.50
134	**Conducteurs d'engins**		
.111	Grutier	h	91.50
.311	Machiniste	h	90.00
135	**Ouvriers de la construction**		
.111	Ouvrier de la construction	h	79.00
138	**Apprentis**		
.119	Apprenti	h	49.50

Remarque : Les catégories "**Direction/conduite des travaux**" et "**Cadres**" ne sont pas prises en compte à la DGMR. Les conducteurs de travaux et les contremaîtres sont rémunérés au maximum au prix horaire de chef d'équipe.